

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 JUILLET 2025

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

Date de convocation et d'affichage :

04 juillet 2025

Numéro :

D20250710-145

Objet :

Attribution de subvention à la Banque Alimentaire de l'Ain

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Trivier-sur-Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Banque Alimentaire de l'Ain a pour mission d'apporter son aide à la population en situation précaire avec prioritairement de l'aide alimentaire mais également des actions d'accompagnement pour faire face à la situation sanitaire, économique et sociale qui entraîne des besoins sans cesse croissants (denrées, moyens financiers, membres bénévoles...) le tout dans un contexte contraint.

En 2024, environ 1 200 tonnes de denrées ont été distribuées sur le département dont 30 tonnes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Banque Alimentaire de l'Ain a pour objectif de parvenir à obtenir un subventionnement unique des Communauté de Communes ou conjoint avec les Communes.

Avec une participation calée sur le nombre d'habitants par entité, le but est de parvenir progressivement à un montant de 0.30 €/ habitants soit 12 000 € pour le territoire de la CCD.

Pour information, le résultat provisoire 2024 fait ressortir un déficit de 52 043 € qui sera couvert par les réserves de l'association.

Au vu des éléments ci-dessus, la Banque Alimentaire de l'Ain sollicite une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2025.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De statuer sur cette demande,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** 8 000 € de subvention au titre de l'année 2025,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, le 10 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul COURRIER



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

